

# Fiche de Données de Sécurité



Revision n. 1  
du 14/12/2018  
Imprimé le 14/12/2018



## RUBRIQUE 1.

### Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination FRESH CARE LIQUID  
Code: 047000100-EU

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire Déodorant pour chaussures de bowling  
UTILISATION PROFESSIONNELLE  
Utilisations déconseillées Des utilisations autres que celles indiquées.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison Sociale. EUROPEAN BOWLING DISTRIBUTION  
Adresse. Brieltjenspolder 42  
Localité et Etat. 4921 PJ - Made  
The Netherlands  
Tel : +31(0)162-671084  
Email: info@eurbowdis.eu

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de sécurité.  
EU-Chemicals@qubicaamf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence.

Pour renseignements urgents s'adresser à.  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
(24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.)  
ChemTel numéros d'urgence 24 heures sur 24 +1-813-248-0585

## RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.  
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
Irritation oculaire, catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.  
Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

**H225**

Liquide et vapeurs très inflammables.

**H319**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**H336**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**EUH066**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

**P210**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**P261**

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

**P280**

Porter équipement de protection des yeux / du visage.

**P312**

Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

**P337+P313**

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**P403+P233**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Contient:

ACETONE

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3.

### Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Informations non pertinentes

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification  
**ACETONE**

x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

CAS 67-64-1

40 ≤ x < 42,5 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 200-662-2

INDEX 606-001-00-8

N° Reg. -

**ETHANOL**

CAS 64-17-5

5 ≤ x < 6

Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 200-578-6

INDEX 603-002-00-5

Nr. Reg. -

**METHANOL**

CAS 67-56-1

0 ≤ x < 0,1

Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, STOT SE 1 H370

CE 200-659-6

INDEX 603-001-00-X

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## RUBRIQUE 4.

### Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

MESURES DE PROTECTION POUR LE PREMIER SAUVETAGE: pour les EPI nécessaires pour les premiers secours voir section 8.2 de la présente fiche de données de sécurité.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

## RUBRIQUE 5.

### Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse résistante à l'alcool et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui

n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.  
**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**  
 Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

#### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6.

### Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour ceux qui n'interviennent pas directement :

Évacuer le personnel non formé. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel non autorisé à intervenir directement en cas de libération accidentelle.

Pour ceux qui interviennent directement :

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel autorisé à intervenir directement en cas de libération accidentelle. Vérifiez les émanations / vapeurs.

Retirer les personnes pas équipe. Éliminer toute source d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou la chaleur de la zone dans laquelle la fuite s'est produite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utiliser un appareil anti-déflagration. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination

figurent dans les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre utilisation que celle indiquée dans la section 1.2 de la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8.

### Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

BGR	България	МИНИСТЕРСТВО НА ТРУДА И СОЦИАЛНАТА ПОЛИТИКА МИНИСТЕРСТВО НА ЗДРАВЕОПАЗВАНЕТО НАРЕДБА No 13 от 30 декември 2003 г
CZE	Česká Republika	Nařízení vlády č. 361/2007 Sb. kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci
DEU	Deutschland	TRGS 900 (Fassung 4.11.2016) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
DNK	Danmark	Graensevaerdier per stoffer og materialer
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
EST	Eesti	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piinormid 1. Vastu võetud 18.09.2001 nr 293 RT I 2001, 77, 460 - Redaktsiooni jõustumise kp: 01.01.2008
FIN	Suomi	HTP-arvot 2012. Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet - Sosiaal- ja terveystieteiden tutkimuskeskus 2012:5
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace Voies d'exposition limits

GRC	Ελλάδα	ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΤΗΣ ΚΥΒΕΡΝΗΣΕΩΣ -ΤΕΥΧΟΣ ΠΡΩΤΟ Αρ. Φύλλου 19 - 9 Φεβρουαρίου 2012
HRV	Hrvatska	NN13/09 - Ministarstvo gospodarstva, rada i poduzetništva
HUN	Magyarország	50/2011. (XII. 22.) NGM rendelet a munkahelyek kémiai biztonságáról
IRL	Éire	Code of Practice Chemical Agent Regulations 2011
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
LTU	Lietuva	DĖL LIETUVOS HIGIENOS NORMOS HN 23:2007 CHEMINIŲ MEDŽIAGŲ 2007 m. spalio 15 d. Nr. V-827/A1-287
LVA	Latvija	Ķīmisko vielu aroda ekspozīcijas robežvērtības (AER) darba vides gaisā 2012
NLD	Nederland	Databank of the social and Economic Council of Netherlands (SER) Values, AF 2011:18
NOR	Norge	Veiledning om Administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfære
POL	Polska	ROZPORZĄDZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 7 czerwca 2017 r
SVK	Slovensko	NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 20. júna 2007
SWE	Sverige	Occupational Voies d'exposition Limit Values, AF 2011:18
TUR	Türkiye	2000/39/EC sayılı Direktifin ekidir
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2018

ACETONE					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h	STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	1200	500	2400	1000
MAK	DEU	1200	500	2400	1000
TLV	DNK	600	250	1200	500
VLA	ESP	1210	500		
TLV	EST	1210	500		
HTP	FIN	1200	500	1500	630
VLEP	FRA	1210	500	2420	1000
WEL	GBR	1210	500	3620	1500
AK	HUN	1210			
OEL	IRL	1210	500		
VLEP	ITA	1210	500		
MAC	NLD	1210		2420	
NDS	POL	600		1800	
MAK	SWE	600	250	1200	500



oxydants forts; acides minéraux forts. Il peut réagir avec l'aluminium métallique à des températures élevées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition, sources de chaleur et flammes nues

#### 10.5. Matières incompatibles

##### ACETONE

Peut réagir dangereusement s'il est exposé à: des agents oxydants forts, des agents réducteurs forts, des alcalis, des amines, des acides forts et des peroxydes.

##### ETHANOL

Acides minéraux forts, agents oxydants, aluminium à des températures plus élevées

##### METHANOL

Oxydants forts (mélanges chromosulfuriques, mélanges nitro-sulfuriques): risque

d'incendie et d'explosion (réaction très exothermique).

Réaction violente avec: métaux alcalins (libération d'hydrogène). Incompatible avec des substances caustiques fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

##### ETHANOL

Pendant la combustion, produire des vapeurs irritantes, corrosives et / ou toxiques

##### METHANOL

Oxydes de carbone et formaldéhyde (en présence d'air) ou monoxyde de carbone et hydrogène (sans air).

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

##### ETHANOL

Il est rapidement absorbé par ingestion et par inhalation et faiblement par contact avec la peau (INRS, 2011).

Il est distribué dans tous les tissus et liquides du corps, en particulier le cerveau, les poumons et le foie (INRS, 2011).

Environ 80 à 90% de la quantité ingérée est métabolisée dans le foie en acétaldéhyde puis en acide acétique. L'acétaldéhyde est rapidement métabolisé en acide acétique à partir de l'aldéhyde déshydrogénase du foie. L'acide acétique est ensuite oxydé dans les tissus périphériques en dioxyde de carbone et en eau. Une petite quantité d'éthanol absorbée (2 à 5%) est éliminée sous forme inchangée avec l'urine et l'air expiré. Il peut également être éliminé dans le lait maternel à une concentration comparable à celle du sang maternel (INRS, 2011).

##### ACETONE

L'acétone est facilement absorbé par inhalation, exposition orale et cutanée.

L'acétone est rapidement distribué dans tout le corps, en particulier dans les organes de haute teneur en eau. Le métabolisme est lié à la dose. Il est complètement métabolisé. À de faibles doses, formez du méthylglyoxal. Lorsque les concentrations augmentent, la voie métabolique principale est la formation de

propanediol.

L'élimination est aussi liée à la dose. À de faibles concentrations, l'élimination principale est l'exhalation. On peut trouver plus de 15 ppm d'acétone dans l'urine. Plus la concentration est élevée, plus l'élimination par expiration est élevée.

##### TOXICITÉ AIGUË

##### ETHANOL

Méthode: OECD 401

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: rat (Cox CD; Mâles et femelles)

Voies d'exposition: oral

Résultats: LD50= 10470 mg/kg bw

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 403

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: rat (Sprague-Dawley; Mâles et femelles)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: LC50 (4h)= 116.9 mg/l air

##### ACETONE

CL50-8 hours (inhalation): 50100 mg/m3 (Rat OECD, 1999)

##### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger -

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### ETHANOL

Méthode: OECD 404

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Lapin (New Zealand White)

Résultats: pas irritant

##### ACETONE

Sur la base des données disponibles, déterminées par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de danger CLP de la peau irritante / corrosive

##### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

##### ETHANOL

Méthode: OECD 405

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Lapin

Résultats: irritant

##### ACETONE

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 405

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Lapin (New Zealand White)

Voies d'exposition: Instillation oculaire

Résultats: irritant

##### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### ETHANOL

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 406

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Cochon d'Inde (pibrbright white, femelles)

Résultats: pas irritant

##### ACETONE

Méthode: Cochon d'Inde maximisation test

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Cochon d'Inde (Hartley)

Voies d'exposition: intradermique et épicutanée

Résultats: ne sensibilisant pas pour la peau

Référence bibliographique: Contact Dermatitis 31: 72-85, Anno 1994, Autori:

Nakamura A, Momma J, Sekiguchi H, Noda T, Yamano T, Kaniwa M-A, Kojima S, Tsuda M, Kurokawa Y.

##### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### ETHANOL

In vitro test

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 476

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: cellules de lymphome de souris

Résultats: négatif avec et sans activation métabolique.

In vivo test

Méthode équivalent ou similaire à OECD 478

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: souris (CFLP and Alderley Park; male)

Voies d'exposition: oral

Résultats: ambigu. L'éthanol est peu susceptible d'être un mutagène létal dominant, au moins jusqu'à la dose maximale tolérée.

##### ACETONE

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 471

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 97, TA 98, TA 100 (in vitro test)

Résultats: pas mutagène

##### CANCÉROGÉNÉICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### ETHANOL

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 453 - READ ACROSS avec une substance similaire

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: souris (B6C3F1; mâles et femelles)

Voies d'exposition: inhalation (vapeur)

Résultats: négatif. NOAEC (carcinogenicity) >= 1.3 mg/L air.

##### ACETONE

Méthode: aucune ligne directrice n'a suivi

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: Souris

Voies d'exposition: cutané

Résultats: non cancérigène

Référence bibliographique: Cancer Res 38: 3236-3240, Anno 1978, Autori: Van Duuren BL, Loewengart G, Seldman I, Smith AC, Melchionne S.

##### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets indésirables sur la fonction sexuelle et la fertilité

##### ETHANOL

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 416

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Souris (CD-1; mâles/femelles)

Voies d'exposition: oral (eau)

Résultats: aucun effet démontrable sur la fertilité dans cette étude de deux générations.

##### ACETONE

Sur la base des données disponibles, la substance n'est pas classée dans la classe

de danger CLP de toxicité pour la reproduction

Effets néfastes sur le développement des descendants

ETHANOL

Méthode: aucune ligne directrice

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: rat (Sprague-Dawley)

Voies d'exposition: oral

Résultats: a des effets différentiels sur le poids fœtal et le développement

squelettique, et les sites squelettiques diffèrent dans leur sensibilité à l'éthanol.

Référence bibliographique: Simpson ME, Duggal S, & Keiver K - Prenatal ethanol exposure has differential effects on fetal growth and skeletal ossification, 2005.

ACETONE

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 414

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: rat (Sprague-Dawley)

Voies d'exposition: aerosol inhalation

Résultats: pas d'effets tératogènes

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

ETHANOL

Sur la base des données disponibles, la substance ne présente aucun effet spécifique sur la toxicité pour certains organes cibles de Voies d'exposition et n'est pas classée dans la classe de danger CLP correspondante

ACETONE

Il peut provoquer somnolence ou vertiges, classification harmonisée de l'annexe VI CLP.

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHANOL

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 208

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: rat (Sprague-Dawley, mâles et femelles)

Résultats: NOAEL = 10 ml/Kg pour un mélange contenant 16.25% ethanol pour augmenter le poids des reins et l'hyperplasie épithéliale tubulaire rénale chez les mâles (équivalent à 1.73 g/kg).

Organe cible: Reins

Voies d'exposition: Oral ( eau)

ACETONE

Méthode: équivalent ou similaire à OECD 408

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: rat (Fisher 344)

Résultats: légèrement toxique lorsqu'il est administré pendant 13 semaines. LOAEL = 1,700 mg/kg bw/d.

Organe cible: Reins, testicules et système hématopoïétique

Voies d'exposition: Oral (eau)

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHANOL

Données non disponibles

ACETONE

Données non disponibles

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

### 12.1. Toxicité

ETHANOL

LC50 - Poissons

14200 mg/l/96h Pimephales promelas (US EPA E03-05)

EC50 - Crustacés

5012 mg/l/48h Ceriodaphnia dubia (ASTM E729-80)

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

275 mg/l/72h Chlorella vulgaris (OECD 201 )

NOEC Chronique Poissons

250 mg/l 120 ore, Danio rerio (équivalent ou similaire à OECD 212)

NOEC Chronique Crustacés

9,6 mg/l (7 d), Ceriodaphnia dubia (Cowgill, U.M.et al, Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-217.)

ACETONE

LC50 - Poissons

6210 mg/l/96h Pimephales promelas (équivalent ou similaire à OECD 203)

EC50 - Crustacés

8800 mg/l/48h Daphnia pulex. "Adema, D.M.M. (1978) Hydrobiologia 59, 125-134".

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

530 mg/l/8 d Microcystis aeruginosa (DIN 38412 part 9)

NOEC Chronique Crustacés

> 1106 mg/l/28 d Daphnia magna. "Arch Environm Contam Toxicol 12: 305-310"

### 12.2. Persistance et dégradabilité

ETHANOL

Rapidement dégradable, 60% in 10 journées (BOD - Standard Méthodes for the examination of water and waste water 1971. 13th ed, American Public Health Assoc, NY)

METHANOL

Rapidement dégradable (Price, K.S. et al. 1974, Journal Water Pollution Control Federation 46(1): 63-77.).

ACETONE

Rapidement dégradable (équivalent ou similaire à OECD OECD 301 B)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ETHANOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -0,35 Log Kow 24°C (OECD 107)

ACETONE

BCF 3 ( EPIWIN v3.20, BCFWIN v2.17)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations non disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Informations non disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1266

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: PERFUMERY PRODUCTS

IMDG: PERFUMERY PRODUCTS

IATA: PERFUMERY PRODUCTS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3

IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3

IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 33 Quantités Limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (D/E)

Special Provision: 640D

IMDG: EMS: F-E, S-D Quantités Limitées: 5 L

IATA: Cargo: Quantité maximale: 60 L Mode d'emballage: 364

Pass.: Quantité maximale: 5 L Mode d'emballage: 353

Instructions particulières: A3, A72

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point. 3.

Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n. 1272/2008:

- a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;
- b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;
- c) la classe de danger 4.1;
- d) la classe de danger 5.1.

Point. 40.

Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008

#### Substances contenues:

METHANOL 69

N. CAS 67-56-1

N. CE 200-659-6

Ne peut être mis sur le marché pour le grand public après le 9 mai 2019 dans des liquides de lavage ou de dégivrage de pare-brise, en une concentration égale ou supérieure à 0,6% en poids.

#### Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

#### Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

#### Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Stockholm:

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

## RUBRIQUE 16. Autres informations

### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Liquide inflammable, catégorie 2, H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais
Irritation oculaire, catégorie 2, H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3, H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3, H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.

H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)

- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Remarques pour le destinataire de la fiche de données de sécurité (FDS) :**

Le destinataire de cette FDS doit s'assurer de lire et de comprendre les informations fournies par toutes les personnes qui manipulent, stockent, utilisent ou entrent en contact de quelque manière que ce soit avec la substance ou le mélange auquel se réfère cette FDS. En particulier, le destinataire doit former convenablement le personnel à l'utilisation de substances et / ou de mélanges dangereux. Le destinataire doit vérifier l'adéquation et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de l'utilisation spécifique de la substance ou du mélange.

De toute façon, la substance ou le mélange mentionnés dans cette FDS ne devront pas être utilisés pour des usages différents de ceux spécifiés dans la Section 1. Le Fournisseur décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du produit. Étant donné que l'utilisation du produit n'est pas sous le contrôle direct du Fournisseur, l'utilisateur devra, sous sa propre responsabilité, se conformer aux réglementations nationales et européennes en matière de santé et de sécurité.

Les informations contenues dans la FDS sont fournies en toute bonne foi et sont basées sur l'état actuel des connaissances techniques et scientifiques, à la date de révision indiquée, disponibles pour le Fournisseur dans la Section 1 de cette FDS. Il ne faut toutefois pas retenir que la FDS soit une garantie de toute propriété spécifique de la substance ou du mélange. Les informations se réfèrent seulement à la substance ou au mélange spécifiquement désignés dans la Section 1 et elles ne peuvent pas être retenues valables si la substance ou le mélange sont utilisés combinés à d'autres matériaux ou dans tout processus qui n'est pas spécifié dans le texte.

Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.